

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 28/07/2025 - 95294 - 2000 B 08022 - 431 348 432 - 3S SANTE

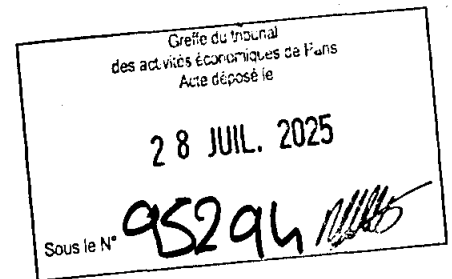
«3S SANTE»

Société par Actions Simplifiée

au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432



RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En ce qui concerne les comptes annuels, nous vous rappelons que les méthodes et prescriptions établies par la réglementation comptable en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2024 sont présentés conformément à ces règles.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport et autres documents et renseignements relatifs au droit de communication des actionnaires préalables à l'Assemblée Annuelle vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

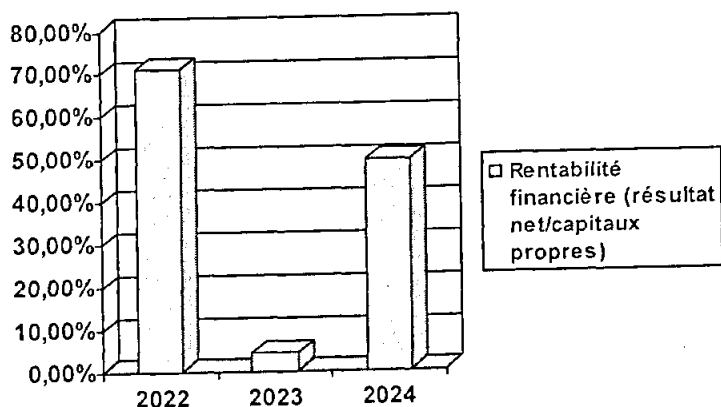
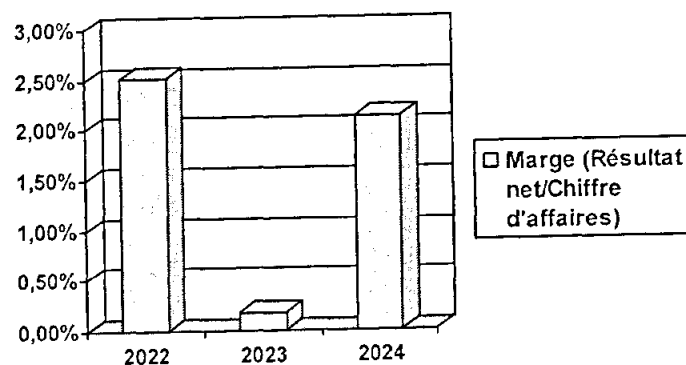
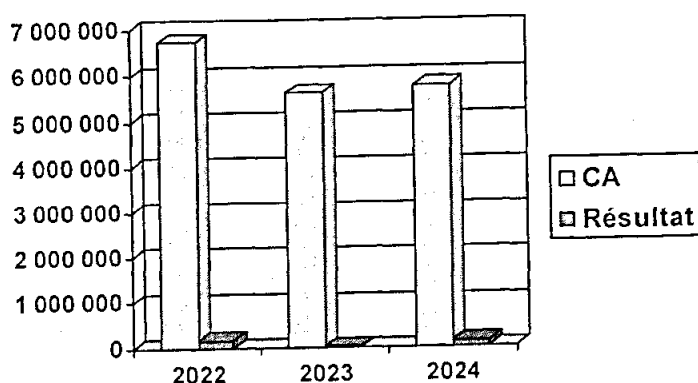
I- RESULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et activité de la société

L'exercice 2024 marque un léger progrès par rapport à 2023. D'importantes restrictions budgétaires auront également été positives sur les résultats

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 122.585 €, pour un chiffre d'affaires de 5.753.528 €.



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 5.753.528 € au titre de l'exercice 2024, contre 5.613.372 € pour l'exercice précédent (+ 2,5%).

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 161 €, contre 1.915 € au titre de l'exercice 2023.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nous n'avons pas réalisé de produits exceptionnels lors de l'exercice écoulé, alors qu'ils avaient atteint la somme de 3.328 € lors de l'exercice précédent.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2024 se sont élevées à 5.657.858 €, contre 5.694.976 € pour l'exercice 2023 (-0,65%).

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de contre 371.395 € pour l'exercice précédent.	:	337.121 €
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à contre 116.041 € lors de l'exercice 2023.	:	117.731 €
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de contre 3.542.032 € pour l'exercice précédent.	:	3.566.246 €
- Les charges sociales se sont élevées à contre 1.574.418 € au titre de l'exercice 2023.	:	1.569.597 €
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de contre 90.870 € pour l'exercice précédent.	:	65.297 €

Nos charges financières se sont élevées à 2.594 €, contre 1.123 € lors de l'exercice précédent.

Elles correspondent à des intérêts et charges assimilées.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 1.602 €, contre 12.906 € au titre de l'exercice 2023.

Elles correspondent à :

- | | | |
|-----------------------------------|---|---------|
| - des pénalités et amendes | : | 1.481 € |
| - la VNC d'immobilisations cédées | : | 121 € |

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 148.538 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 2.433 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 146.105 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire de 1.602 € et d'un impôt sur les bénéfices de 21.918 €, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est un bénéfice de 122.585 €, contre un bénéfice de 10.013 € au titre de l'exercice 2023.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2024 représentent un total de 901.388 € (valeur brute), contre 899.326 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations incorporelles pour 1.500 € (autres postes d'immobilisations incorporelles)
- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 5.332 € :

. installations générales, agencements, aménagements divers	:	1.453 €
. matériel de bureau et mobilier informatique	:	3.879 €
- des diminutions par cession d'immobilisations corporelles pour 4.769 € (matériel de bureau et informatique, mobilier).

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2024 s'élève à 797.559 €.

Il s'agit de dettes à court et moyen terme.

Examinons les principales dettes :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	:	49.793 €
- Fournisseurs et comptes rattachés	:	14.183 €
- Personnel et comptes rattachés	:	211.856 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	223.521 €
- Impôts sur les bénéfices	:	27.030 €
- T.V.A.	:	178.506 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	83.314 €

Au cours de l'exercice, nous avons remboursé nos emprunts à hauteur de 22.242 €.

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un bénéfice de :

CENT VINGT DEUX MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	122.585 €

qui pourrait être affecté de la manière suivante :

- la somme de :	
CENT DIX MILLE EUROS	110.000 €

pourrait être distribuée aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 25,29 € pour chaque part.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les associés personnes physiques peuvent ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

- le solde, soit la somme de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

pourrait être affecté au poste "Autres réserves, créant ainsi ce poste, qui deviendrait créditeur du même montant.

Nous vous proposons en outre d'affecter le solde créditeur du poste "Report à nouveau", créditeur d'un montant de :

CENT CINQUANTE DEUX MILLE	
CENT VINGT CINQ EUROS	152.125 €

au poste "Autres réserves", qui passerait ainsi d'un montant créditeur de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

CENT SOIXANTE QUATRE MILLE	
SEPT CENT DIX EUROS	164.710 €

Les capitaux propres, après affectation dudit bénéfice, se présenteraient comme suit :

.	Capital social	:	87.000 €
.	Réserve légale	:	8.700 €
.	Autres réserves	:	164.710 €
	SITUATION NETTE :		260.410 €

2) Quitus à la direction et au Commissaire aux comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2024 et donner quitus à Monsieur Jean-Luc SICNASI de sa gestion en qualité de Président de la société, au titre de cet exercice, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

3) Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2021	180.020 €	3.641,78 €	176.378,22 €
2022	169.520 €	3.429,37 €	166.090,63 €
2023	Néant	/	/

5) Rémunération de la Présidence

Nous vous demanderons également d'approuver le montant de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2024, qui s'est élevée à 48.445,64 € bruts.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13.037 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas déployé d'activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2024.

IV- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Nous sommes confrontés à une concurrence moins chère, mais moins qualitative, et aux incertitudes sur le marché de l'emploi en officine.

V- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice 2025 nous permettent d'espérer un résultat du même niveau qu'en 2024.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'en est intervenu aucun.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 232-23 du Code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire :

- les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court, moyen et long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la présidence pour la gestion de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping curve followed by a vertical line and two small upward strokes.

I. FRAIS GENERAUX

	2022	2023	2024
SALAIRES TRAITEMENTS	4.107.557	3.542.032	3.566.246
CHARGES SOCIALES	1.728.659	1.574.418	1.569.597
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	178.539	116.041	117.731
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	469.571	371.395	337.121
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	/	1.123	2.594
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	47.595	90.870	65.297
DOTATIONS AUX PROVISIONS	/	/	/
AUTRES CHARGES	6.270	221	1.866

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2022	2023	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.729.661	5.613.372	5.753.528
RESULTAT D'EXPLOITATION	233.126	- 40.511	148.538
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	233.291	- 39.719	146.105
RESULTAT DE L'EXERCICE	169.520	10.013	122.585

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2022	2023	2024
COURT TERME	1.038.391	898.537	774.326
MOYEN TERME	/	47.540	23.233
LONG TERME	/	/	/

75008 PARIS

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le directoire ou les gérants. (2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.
--

		Article D 441-4 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-4 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (en € TTC)		4 871	0	0	0		4 871		478 808	6 652	0	540	486 000
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		N/S	N/S	N/S	N/S		N/S						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)									6.93%	0.10%	N/S	N/S	7.03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (en € TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☒ Délais contractuels (préciser) : ☐ Délais légaux (préciser)						☒ Délais contractuels (préciser) : ☐ Délais légaux (préciser)					

*Confiance
à l'avenir*

3S SANTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025
--

L'An Deux Mil Vingt-Cinq,

Le Trente Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre en date du 04 juin 2025, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Affectation du solde du poste "Report à nouveau",
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2024 se clôture par un bénéfice de :

CENT VINGT DEUX MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	122.585 €

décide de l'affecter de la manière suivante :

- la somme de :

CENT DIX MILLE EUROS	110.000 €
----------------------	-----------

sera distribuée aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 25,29 € pour chaque part.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les associés personnes physiques peuvent ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

- le solde, soit la somme de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

est affecté au poste "Autres réserves, créant ainsi ce poste, qui devient créditeur du même montant.

L'Assemblée Générale décide en outre d'affecter le solde créditeur du poste "Report à nouveau", créditeur d'un montant de :

CENT CINQUANTE DEUX MILLE	
CENT VINGT CINQ EUROS	152.125 €

au poste "Autres réserves", qui passe ainsi d'un montant créditeur de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

CENT SOIXANTE QUATRE MILLE	
SEPT CENT DIX EUROS	164.710 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2024, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les associés personnes physiques peuvent ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

- le solde, soit la somme de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

est affecté au poste "Autres réserves, créant ainsi ce poste, qui devient créditeur du même montant.

L'Assemblée Générale décide en outre d'affecter le solde créditeur du poste "Report à nouveau", soldant ainsi ce poste, créditeur d'un montant de :

CENT CINQUANTE DEUX MILLE	
CENT VINGT CINQ EUROS	152.125 €

au poste "Autres réserves", qui passe ainsi d'un montant créditeur de :

DOUZE MILLE	
CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS	12.585 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

CENT SOIXANTE QUATRE MILLE	
SEPT CENT DIX EUROS	164.710 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2024, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2021	180.020 €	3.641,78 €	176.378,22 €
2022	169.520 €	3.429,37 €	166.090,63 €
2023	Néant	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2024 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 13.037 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

SAS 3S SANTE

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2024 a été arrêté au total net de : 1 167 969 €

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de produits de :	€	5 806 557
✓ un total de charges de :	€	5 683 972
✓ un résultat bénéficiaire de :	€	122 585

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

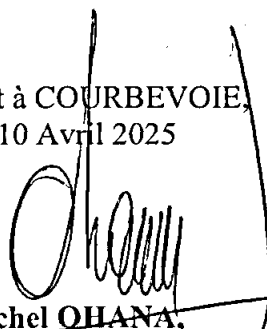
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 10 Avril 2025



Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		1 1 2			
Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2			
Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9		N° étant ☐			
		Exercice clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	74 035 3 300	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000 80 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	574 262 124 204	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	45 587 45 587		
TOTAL (II)		BJ	BK	901 388 648 297 253 091	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	511 298 21 098 490 201
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 888 11 888
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	10 886 10 886
		Disponibilités	CF	CG	381 277 381 277
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 626 20 626
TOTAL (III)		CJ	CK	935 975 21 098 914 877	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 837 364 669 395 1 167 969	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :	
				Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	87 000)	DA	87 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	8 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	152 125	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	122 585	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	370 410	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	49 792	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	9 358	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	14 183	
	Dettes fiscales et sociales		DY	724 227	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	797 559	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 167 969	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	774 326	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 252		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 3S SANTE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	5 753 528	FH		FI	5 753 528
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 753 528	FK		FL	5 753 528	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	52 832	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 806 396
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	337 121
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	117 731
	Salaires et traitements *						FY	3 566 246
	Charges sociales (10)						FZ	1 569 597
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements * (14)			GA	65 297	
			- dotations aux provisions			GB		
						GC		
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	1 866
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 657 858
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	148 538	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	161
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	161	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 594
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	2 594
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	(2 433)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	146 105	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 481	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	121	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 602	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 602)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	21 918	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 806 557	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 683 972	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	122 585	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	52 832
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		facultatives	A6	obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités & amendes			1 481			
Val nette compta des immo cédées			121			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		SAS 3S SANTE										1 2					
Adresse de l'entreprise :		15 RUE DE MADRID 75008 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9										N° d'ent. ☐					
												Exercice N clos le :		3 1 1 2 2 0 2 4			
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC					
	Frais de développement *	CX										CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		74 035 3 300			
	Fonds commercial (I)	AH										AI		80 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM					
	Terrains	AN										AO					
	Constructions	AP										AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT										AU		574 262 124 204			
Immobilisations en cours	AV										AW						
Avances et acomptes	AX										AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT					
	Autres participations	CU										CV					
	Créances rattachées à des participations	BB										BC					
	Autres titres immobilisés	BD										BE					
	Prêts	BF										BG					
Autres immobilisations financières *	BH										BI		45 587 45 587				
TOTAL (II)		BJ										BK		901 388 648 297 253 091			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM					
	En cours de production de biens	BN										BO					
	En cours de production de services	BP										BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR										BS					
	Marchandises	BT										BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		511 298 21 098 490 201			
	Autres créances (3)	BZ										CA		11 888 11 888			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC					
	Values mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE		10 886 10 886			
Disponibilités	CF										CG		381 277 381 277				
Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		20 626 20 626				
TOTAL (III)		CJ										CK		935 975 21 098 914 877			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif *	CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										1A		1 837 364 669 395 1 167 969			
Régimes : (1) Dont 12 au 12 :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de rattachement :												Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000...)	DA	87 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	152 125		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	122 585		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	370 410	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	49 792		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	9 358		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 183		
	Dettes fiscales et sociales	DY	724 227		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	797 559		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 167 969		
RENTVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	774 326		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 252			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :

SAS 3S SANTE

Néant ☐ *

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	5 753 528	FH		FI	5 753 528	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 753 528	FK		FL	5 753 528	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	52 832	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 806 396	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	337 121	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	117 731	
	Salaires et traitements *					FY	3 566 246	
	Charges sociales (10)					FZ	1 569 597	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	65 297
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 866	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 657 858	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	148 538		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	161	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	161	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 594	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 594	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)					GV	(2 433)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	146 105		

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3S SANTE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	155 835	KE		KF	1 500	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	219 236	KW		KX	1 453	
		Matériel de transport *				KY	89 754	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	388 913	LC		LD	3 879	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	697 903	LO		LP	5 332	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	45 587	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	45 587	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							899 326	ØJ		ØJ	6 832	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	157 335	IX	74 435	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	220 689	MO	220 689	
		Matériel de transport				IV		MP	89 754	MR	89 754	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	4 769	MS	388 023	MU	388 023	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG	4 769	NH	698 466		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	45 587	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ	45 587	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							4 769	ØK	901 388	ØL	772 901	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3S SANTE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments soumis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	52 110	PF	21 925	PG		PH	74 035	
TOTAL I			RK	52 110	RM	21 925	RN		RO	74 035	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	188 049	QE	11 856	QF		QG	199 905	
	Matériel de transport		QH	9 529	QI	22 338	QJ		QK	31 866	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	337 960	QM	9 178	QN	4 648	QO	342 490	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	535 538	QV	43 371	QW	4 648	QX	574 262	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			RN	587 648	RP	65 297	RQ	4 648	RS	648 297	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gdes, agenc. et amén. const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gdes, agenc. amén. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NI			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non dérogatoire (NP + NO + NR)		NW			NS + NT + NU	NY			Total général non dérogatoire (NW - NY)	NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	9C	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I	6J
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH	
	- financières	UG	UH	UI	UJ	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	UM	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	45 587	UV		45 587		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 298		25 298			
	Autres créances clients	UX	486 000		486 000			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 888		11 888		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	20 626		20 626			
	TOTAUX		VT	589 400	VU	543 813	VV	45 587
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
DE L'PASSIF	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 252		2 252		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	47 541		24 308	23 233	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	14 183		14 183			
	Personnel et comptes rattachés	8C	211 856		211 856			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	223 521		223 521			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	27 030		27 030		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	178 506		178 506		
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	83 314		83 314		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI	9 358		9 358			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	797 559	VZ	774 326	23 233		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	22 242	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE				Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐	Exercice clos le 31/12/2024		
I. RÉINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	122 585	
	Avantages personnels non déductibles * (dont amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			WE	13 937		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			WG	3 100		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de la location d'immeuble		RA			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	15 763	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 bis)		XX	17 244	
	Amendes et pénalités		WJ	1 481	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2042-NOT-SD)						YI	21 918	
	Quote-part des plus-values imposables aux personnes physiques ou aux G.I.E.		WL			L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				IM		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		~ Plus-values nettes à court terme ~ Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							NR	3 622	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 40-I-4 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	2 658		
				Quote-part de 12% des plus-values à taxes zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR	184 164	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	15 736	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déclarer des produits nets de participation)		2A			WW	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						XB		
Mesures d'inclination	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							IG	
	Majoration d'amortissement *							WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franchisée (art. 40-I-4)	OY	Somme des investissements réalisés dans les zones franchisées (art. 206 C)		K3	Zone de reconstruction de la zone franche (art. 206 C)		PA
		Asson d'investissement à dynamiser (art. 40-I-4)	PP	Asson d'investissement à dynamiser (art. 40-I-4)		IF	Zone franche d'activité (art. 40-I-4)		XC
		Asson d'investissement à dynamiser (art. 40-I-4)	PP	Zone de revitalisation totale (art. 40-I-4)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 40-I-4)		PB
Frais généraux (art. 40-I-4)		L2	Frais généraux (art. 40-I-4)		L5	Frais généraux (art. 40-I-4)		IT	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	3 111	
Détails des déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)	X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)		YB	Créance dégagee par le report en arrière de l'exercice		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet C)	YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet G)		YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							TOTAL II	XN	18 847
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	165 317	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	165 317	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Extension

SAS 35 SANTE

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZI	61 916
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	15 763	9L	15 736
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	15 763	YO 15 736
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGI-IP N° 2058 CSD 2025

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information financière.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE										Néant ☐	
CORRIGÉS	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	142 112	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OD	10 013		- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OE			Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OF			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	152 125		Report à nouveau	ZG	152 125				
								TOTAL II	ZH	152 125	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en cédé-bail)			J		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance						YT	2 186			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≥ 6 mois)			JS		NQ	116 854			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	49 130			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	168 951			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	337 121			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CIL, CVAE						YW	3 699		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		OZ	109 032			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	117 731				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	1 157 529			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	55 983			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						OB	3 520 043			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	- Somme de contre-écrit *	XP					- Finales et participations : (liste au 2059-44 prévue par art. 35 II de l'ann. III au CGI)	Somme de l'ann. III au CGI	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 <i>ter</i> bis						RH				
RÉGIME DU GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait eu ni de contrôle de groupe	JA		Plus-values à IS *	JK		Plus-values à IS *	JL			
				Plus-values à IS *	JM		Imputations	JO			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à IS *	JN		Plus-values à IS *	JO			
				Plus-values à IS *	JP		Imputations	JI			
	Si vous êtes au régime de groupe, indiquer l'entreprise mère	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JI						

* Les données relatives aux salaires doivent apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Une entreprise doit, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente déclaration.

* Les comptes sont classés dans cette rubrique sont classés dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 NCI pour le régime de groupe.

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1	Mat. bureau sinfor	4 769	4 648		121
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(121)	(121)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (déclaré à donner sur une note annexe*)					
	20		(121)				
Total			(121)				
Total			(121)				
Total			(121)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

† Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par l'Etat)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1			
		N - 2			
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 3			
		N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RESULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

□

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (arr. 219 I a *sexies* du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(arr. 219 I a *sexies* du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des divers exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice,	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des divers exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice,	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3S SANTE	Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024	Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	61,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 753 528
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 753 528

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 383
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 420

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	13 750
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	213 477
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 866
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	121
TOTAL 3	OJ	229 214

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	5 525 734
---	----	-----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 525 734
--	----	-----------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	5 753 528					Effectifs au sens de la CVAE *										EY	61,00				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)																	HX					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation												HR			/			/				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025



(1)

Néant ☐ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Total des lignes P1 + P2	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4262
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38
Total des lignes P3 + P4	P6	4300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination JLS HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 244204120 % de détention 97,98 Nb de parts ou actions 4262
Adresse : N° 4 Voie RUE DU TERTRE
Code Postal 92150 Commune SURESNES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025



(1)

Néant ☒ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 167 968,97 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 122 585,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/04/2025 par les dirigeants.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 901 388 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	155 835	1 500		157 335
Immobilisations corporelles	697 903	5 332	4 769	698 466
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	899 326	6 832	4 769	901 388

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 648 297 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	52 110	21 925		74 035
Immobilisations corporelles	535 538	43 371	4 648	574 262
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	587 648	65 297	4 648	648 297

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	77 335	74 035	3 300	1 ans
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	220 689	199 905	20 783	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	89 754	31 866	57 888	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	218 730	205 697	13 033	de 1 à 10 ans
Mobilier	169 293	136 793	32 500	de 3 à 10 ans
TOTAL	855 801	648 297	207 504	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 589 400 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	543 813	543 813	
TOTAL	589 400	543 813	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 098 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					21 098
Comptes de tiers	21 098				
Comptes financiers					21 098
Total	21 098				

3.5 - Charges constatées d'avance = 20 626 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 797 559 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	49 792	26 559	23 233	
Dettes financières diverses	9 358	9 358		
Fournisseurs	14 183	14 183		
Dettes fiscales & sociales	724 227	724 227		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	797 559	774 326	23 233	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 173 933 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 252
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 312
Dettes fiscales & sociales	162 369
Autres dettes	
TOTAL	173 933

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 753 528 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 753 528	100,00 %
TOTAL	5 753 528	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 753 528	5 613 372	6 729 661	5 966 924	5 402 409
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	209 800	41 573	277 598	298 790	182 203
c) Impôt sur les bénéfices	21 918	-59 309	60 482	62 877	28 971
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	187 882	100 882	217 116	235 913	153 232
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	122 585	10 013	169 520	180 020	88 677
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	43	23	50	54	35
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	28	2	39	41	20
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	61	119	75	78	132
b) Montant de la masse salariale	3 566 246	3 542 032	4 107 557	3 630 384	3 340 898
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 569 597	1 574 418	1 728 659	1 520 595	1 375 949

Observations complémentaires